SOMMETS

N°01 JUIL. 2020 | LE JOURNAL DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES MAIRES DES STATIONS DE MONTAGNE



ÉDITO



En ce début de mandat municipal, l'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne a choisi de créer un nouveau journal, baptisé « SOMMETS », pour s'adresser à l'ensemble de ses interlocuteurs : maires des stations, élus départementaux et régionaux, parlementaires, Gouvernement, administrations, organisme représentant les acteurs de la montagne, partenaires... Son objectif : informer sur l'activité de l'association et les dossiers d'actualité en exposant le point de vue des acteurs de terrain.

Ce premier numéro parait dans un contexte particulièrement difficile marqué par une crise sanitaire d'une rare ampleur ayant déclenché une crise économique qui a affecté de plein fouet le secteur du tourisme. SOMMETS revient sur cette période sans précédent ainsi que sur les perspectives pour la saison estivale avec notamment une interview de Jean-Baptiste LEMOYNE, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Europe et des Affaires Etrangères.

Ce numéro est également l'occasion de mieux faire connaître les sujets d'intervention de l'association. Créée en 1946, l'ANMSM fédère une centaine de stations sur les cinq massifs français (Alpes du Nord et du Sud, Jura, Massif Central, Pyrénées et Vosges), dont les élus sont animés par un objectif commun : faire valoir les spécificités de ces communes touristiques d'altitude. Porte-parole des stations, l'ANMSM incarne cet esprit de solidarité au bénéfice de toute la montagne. Notre collectif a ainsi démontré à de nombreuses reprises sa capacité à renforcer l'attractivité de nos territoires. Il est de notre responsabilité partagée de le faire vivre et grandir pour accompagner les évolutions de la montagne.

Je vous souhaite un bel été et vous donne rendez-vous en septembre 2020 pour le renouvellement des instances dirigeantes de l'ANMSM.

CHARLES ANGE GINESY
PRÉSIDENT DE L'ANMSM



SOMMETS
LE JOURNAL DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES MAIRES DES STATIONS DE MONTAGNE
Publication : ANMSM 9, rue de Madrid 75008 Paris. **Tél.** 01 47 42 23 32.
Directeur de la publication : Charles Ange Ginésy (bienvenue@stationsdemontagne.fr)
Rédacteur en chef : Joël Retailleau (joel.retailleau@stationsdemontagne.fr)
Coordination : Tamara Méjias (tamara.mejias@stationsdemontagne.fr)
Ont participé à la rédaction : Joël Retailleau, Tamara Méjias, Laure Froissart, Rémi Ledoux, Dounia Safini, Valérie Boulanger
Photos : ANMSM, Atout France, Adobe Stock, France montagnes
Maquette & mise en page : Matt Design & Communication (www.mattdesign-com.com).
Imprimé en France par : Imprimerie Chirat (Saint-Just-la-Pendue)



LES GRANDS RENDEZ-VOUS

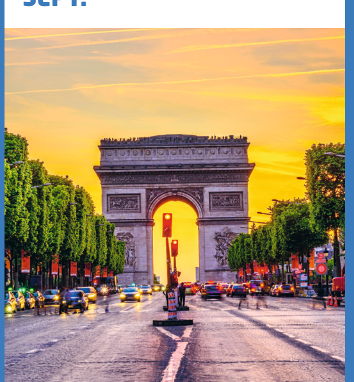
23 24 JUIL. JUIL. 2020



LES ASSISES DE LA RELANCE EN MONTAGNE À MÉRIBEL

Ce temps de réflexion collective, en partenariat avec l'ANMSM, sera l'occasion d'imaginer un nouveau tourisme et une nouvelle économie pour nos territoires afin de se réinventer face à l'adversité. L'ANMSM organisera notamment une rencontre dédiée aux élus des stations.

17 SEPT. 2020



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉLECTIVE DE L'ASSOCIATION À PARIS

Dans la continuité des élections municipales, l'ANMSM procédera à l'occasion de sa prochaine Assemblée générale au renouvellement de son Conseil d'administration. Composé de 26 membres, représentant tous les massifs, ce dernier sera chargé d'élire le Président et son Bureau.

FIN SEPT. 2020



REUNION DU FIL NEIGE, LE COLLEGE DES PARLEMENTAIRES DE L'ANMSM

Dans la perspective de la prochaine session parlementaire et de l'examen du projet de loi de finances pour 2021, l'ANMSM réunira son « Fil Neige », au sein duquel siègent plus de 40 députés et sénateurs, afin d'apporter un éclairage complémentaire à leurs travaux.

L'OPERATION « FAMILLE PLUS, LA MONTAGNE SOLIDAIRE » SE POURSUIT CET ETE

Les stations de montagne labellisées « Famille Plus » renouvellent pour la saison estivale leur partenariat avec l'association Petits Princes. Depuis 2018, les stations participantes accueillent des enfants malades et leur famille pour réaliser leur rêve d'évasion loin de l'hôpital et organisent des actions locales pour contribuer à une collecte de dons. L'hiver dernier, plus de 10 000 euros ont ainsi été collectés et reversés à l'Association Petits Princes par les stations engagées pour le bien-être des enfants.

JUIL. AOÛ. 2020



EN BREF,
LES DERNIÈRES
ACTUALITÉS



ELECTIONS MUNICIPALES : TOUTES LES COMMUNES ONT DESORMAIS ELU LEUR MAIRE
Après l'installation en mai de 70% des conseils municipaux des communes supports de station de montagne, constitués au complet dès le premier tour, le second tour, le 28 juin dernier, a permis de finaliser les élections dans toutes les communes. Félicitations à tous les élus !



ETE 2020 : DES RESERVATIONS A NOUVEAU DYNAMIQUES, PROCHES DU NIVEAU DE 2019
Après un arrêt pendant le confinement, les réservations ont repris dans les stations pour l'été 2020. Cette dynamique positive est notamment portée par un allongement de la saison sur la fin du mois d'août et sur septembre (retrouvez tous les chiffres dans le communiqué du 23 juin).



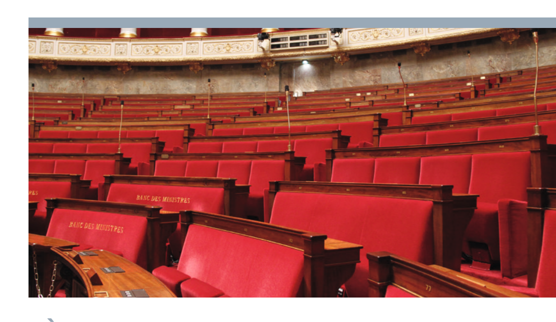
UN PARTENARIAT AVEC GESTES PROPRES POUR LUTTER CONTRE LES DECHETS SAUVAGES
L'ANMSM, qui finance depuis plusieurs années des campagnes de ramassage des déchets sauvages, a conclu en 2020 une convention avec Gestes Propres afin de proposer aux stations du matériel pédagogique. En 2019, le volume de déchets sauvages était estimé à 129 tonnes dans les stations.



FAMILLE PLUS : 5 STATIONS OBTIENNENT LE RENOUVELLEMENT DE LEUR LABEL
A l'issue d'un audit indépendant, le Comité National de Gestion a validé le renouvellement du label Famille Plus de Chamrousse, Courchevel, La Bresse, Les Contamines-Montjoie et Le Dévoluy, pour une période de 3 ans. Quatre autres candidatures seront présentées à l'automne.



AIDE AUX COLLECTIVITEES : ENTRETIEN AVEC LE DEPUTE JEAN-RENE CAZENEUVE
Le 17 juin, le Président de l'ANMSM s'est entretenu avec Jean-René CAZENEUVE, Président de la délégation aux collectivités, chargé par le Premier ministre de mesurer l'impact de la crise sanitaire sur les finances locales afin d'évoquer la situation des stations de montagne.



3ÈME LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE : LES ACTIONS DE L'ANMSM POUR LES FINANCES LOCALES
L'ANMSM a élaboré trois projets d'amendements au projet de loi de finances rectificative, dont l'examen a débuté le 23 juin. Deux portent sur le FPIC pour une suspension exceptionnelle des contributions en 2020 et la modification des règles de calcul et le troisième concerne la DGF.

NOUVEAUTÉ



01

2020 Création de la plateforme JurisMontagne

100 fiches publiées

6 domaines d'expertise

2 guides complets

Un nouvel outil d'assistance juridique personnalisée

AFIN DE RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DES ADHÉRENTS, L'ANMSM A CRÉÉ LA PLATEFORME JURIDIQUE JURISMONTAGNE.

DECRYPTER LE CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE
Le droit de la montagne est en perpétuelle évolution. De nombreuses dispositions spécifiques, issues notamment des lois Montagne 1 et 2, d'apports réglementaires et jurisprudentiels s'appliquent aux territoires de montagne. Informer les élus sur les nouveaux textes et les accompagner dans leur mise en œuvre est une priorité pour l'ANMSM, qui s'est donc dotée d'un nouvel outil : la plateforme juridique JurisMontagne. Accessible en ligne, avec un identifiant et un mot de passe personnalisés pour chaque Maire, cette plateforme propose des synthèses des dernières lois, décrets, ordonnances et décisions jurisprudentielles qui impactent les stations de montagne, pour permettre aux élus de prendre des décisions éclairées.

UN ASSISTANT VIRTUEL POUR GUIDER LA RECHERCHE
Conçue pour offrir une assistance juridique sur-mesure, la plateforme JurisMontagne s'adapte aux besoins de chacun. Deux modes principaux d'accompagnement sont disponibles : une recherche autonome et interactive parmi les contenus publiés et un espace d'échanges pour aller plus loin. Un assistant juridique virtuel oriente, à travers un questionnaire intelligent, les élus vers une bibliothèque de ressources couvrant six domaines majeurs : les collectivités, le domaine public, le domaine skiable, les finances, l'environnement et l'urbanisme. Les guides de référence de l'association « Délégation de service public des remontées mécaniques et domaine skiable » et « Prévention, sécurité, secours sur les domaines skiables » sont également intégrés à la plateforme. Des fiches juridiques mais aussi des brèves d'actualité ou encore des modèles de documents administratifs tels des arrêtés municipaux sont ainsi mis à disposition en libre accès. De nouveaux contenus sont régulièrement publiés pour enrichir la bibliothèque en fonction de l'actualité juridique.

> JurisMontagne offre deux principales possibilités : une recherche autonome et un espace d'échanges.

DES REPONSES PERSONNALISEES
Dans le cas où les ressources publiées ne seraient pas suffisantes ou ne permettraient pas d'apporter une réponse à la problématique rencontrée, JurisMontagne propose, par ailleurs, un accompagnement plus personnalisé. Un système de messagerie interne permet de poser directement des questions au service juridique de l'ANMSM qui peut alors répondre aux questions précises et circonstanciées des élus. L'assistance d'un cabinet d'avocats peut aussi être proposée en fonction des sujets.



01 Connectez-vous sur : https://jurismontagne.anmsm.fr/


01

Un programme d'accompagnement sur-mesure pour les stations

MISE EN PLACE D'UNE DÉMARCHE DE QUALITÉ, ANIMATION, PARTAGE D'EXPÉRIENCES... L'ANMSM ACCOMPAGNE LES STATIONS POUR LEUR PERMETTRE DE RÉPONDRE DE FAÇON OPTIMALE AUX ATTENTES DES FAMILLES ET DES ENFANTS.

44

STATIONS DE MONTAGNE FAMILLE PLUS

Au total en 2020 sur les 4 territoires Mer, Ville, Nature et Montagne, 122 destinations françaises sont labellisées. Plus de 5000 professionnels : hébergeurs, restaurants, magasins de locations, prestataires d'activités... ont intégré la démarche.



VIVRE ENSEMBLE
DE BELLES EXPÉRIENCES

Famille Plus est une démarche de qualité nationale née en 2006 de la collaboration de l'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne, l'Association Nationale des Elus des Territoires Touristiques et la Fédération Française des Stations Vertes de Vacances et des Villages de Neige.

VISITES SUR SITE

Qu'une station souhaite s'engager dans le label Famille Plus ou qu'elle soit déjà labellisée, elle bénéficie d'un accompagnement individualisé sur le terrain. Un cabinet spécialisé, prestataire de l'ANMSM, est ainsi mis à sa disposition. Pour les candidats au label, le cabinet évalue sur site le niveau de performance au regard des attendus du référentiel. Sa venue est l'occasion de travailler à la recevabilité du dossier et à l'information et la sensibilisation des acteurs locaux. Les stations labellisées peuvent, quant à elles, profiter d'une visite de suivi afin d'améliorer certains points ou encore de mobiliser les acteurs sur des sujets d'actualité ou de nouveaux projets.

UN PROGRAMME ANNUEL POUR LES REFERENTS

Une panoplie d'outils évolutifs et collaboratifs est, par ailleurs, proposée aux référents locaux en charge de piloter la démarche pour leur permettre d'inscrire leur station dans une dynamique d'amélioration continue de l'offre aux familles. Des formations, en partenariat avec Trajectoires Tourisme, ont été élaborées pour acquérir les clés de compréhension de la clientèle famille, des outils d'animation et de pilotage du label. Pour prendre du recul, s'inspirer, échanger avec d'autres acteurs, un voyage d'études est organisé chaque année en France ou à l'étranger, en hiver ou en été. Ces dernières années, la délégation Famille Plus s'est, par exemple, rendue à Stubai, Söll, Serfaus-Fiss-Ladis en Autriche, Grächen et Leysin en Suisse, Méribel, Courchevel... Parce que l'écoute client est aussi fondamentale dans une démarche de qualité, un dispositif de questionnaire de satisfaction en ligne est accessible aux stations. Il est complété par un outil personnalisé de webreporting pour que chaque territoire puisse suivre ses propres résultats en temps réel et se comparer au réseau des stations de montagne. Un panel de près de 6 000 familles est interrogé chaque année. Enfin, des outils de communication et de valorisation du label ainsi que des ressources documentaires sont régulièrement proposés et un service d'assistance est accessible à toutes les stations ANMSM, labellisées ou non, pour répondre aux interrogations relatives à la mise en œuvre du label sur la station. A noter : une plateforme de gestion du label, réel outil de pilotage dématérialisé et de progression, permet au référent d'autoévaluer le territoire, de partager et suivre les résultats avec les acteurs concernés.


La promesse du label : Vivre ensemble de belles expériences



Trophées Cimes Durables : les lauréats 2020

RENOUVELÉS POUR UNE TROISIÈME ÉDITION, LES TROPHÉES CIMES DURABLES ONT RÉCOMPENSÉ EN 2020 TROIS COMMUNES POUR LEURS INITIATIVES EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE. LE JURY D'EXPERTS INDÉPENDANTS - ADEME, FONDATION NICOLAS HULOT, MOUNTAIN RIDERS, PROTECT OUR WINTERS, ACTU MONTAGNE, ACTU ENVIRONNEMENT ET FRANCE BLEU - A ÉGALEMENT DÉCERNÉ UN PRIX COUP DE CŒUR.



SAINT-FRANÇOIS LONGCHAMP : VALORISATION DE L'AGRICULTURE LOCALE

La Yourte végétale, ferme d'élevage et de maraîchage travaillant en permaculture à Saint-François Longchamp, renforce les liens entre producteurs et vacanciers, avec la livraison de paniers de fruits et légumes de saison. Ce même service en circuit court pour une consommation de produits locaux est également proposé aux restaurateurs de la station.



PÉONE-VALBERG : MÉDIATION ENTRE PASTORALISME ET ACTIVITÉS ESTIVALES

Lieu de rencontre entre différents publics : randonneurs, VTTistes, traileurs, éleveurs, bergers... la montagne est un territoire partagé. Afin d'améliorer la cohabitation entre les usagers, Péone-Valberg a déployé une action innovante de médiation, reposant sur l'information et la sensibilisation pour des pratiques respectueuses de la montagne et de la nature.



FONT-ROMEU : LE MUSÉE SANS MURS

Avec son musée à ciel ouvert, Font-Romeu a aménagé l'espace naturel pour créer la galerie d'art la plus haute d'Europe. Une quarantaine d'œuvres jalonnent les sentiers, transformant chaque balade en activité culturelle. Dans la même logique de respect de la nature, l'initiative favorise les liaisons douces et le matériel de ski recyclé comme mobilier urbain.

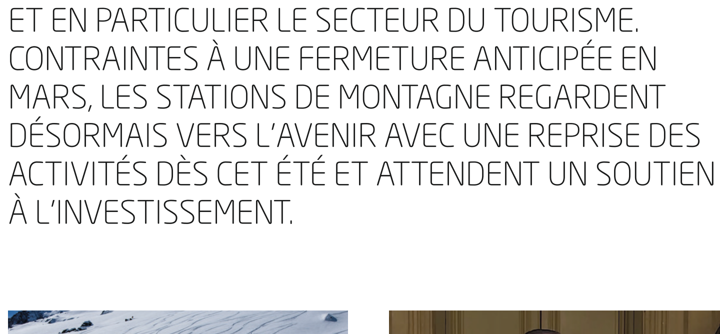
COUP DE CŒUR DU JURY : LE FONDS DE SOUTIEN DE PRAZ-SUR-ARLY

La commune de Praz-sur-Arly a mis en place un fonds communal indexé sur la consommation des espaces par l'urbanisation ou les aménagements publics afin de financer les actions de restauration des espaces agricoles et naturels. La commune contribue à ce fonds local en lui octroyant une part de la taxe d'aménagement.

Covid-19 : Les stations de montagne face au défi de la relance du tourisme

01

«Les Français pourront partir en vacances en France au mois de juillet et au mois d'août». Cette annonce du Premier ministre, le 14 mai, a permis de relancer les réservations. Si l'offre touristique devra nécessairement connaitre des adaptations en raison des consignes sanitaires, la montagne, avec ses grands espaces et ses activités de plein air, a de réels atouts à offrir pour répondre au besoin de grand air exacerbé par le confinement.



LA PANDÉMIE AURA MIS LE MONDE À L'ARRÊT ET EN PARTICULIER LE SECTEUR DU TOURISME. CONTRAINTES À UNE FERMETURE ANTICIPÉE EN MARS, LES STATIONS DE MONTAGNE REGARDENT DÉSORMAIS VERS L'AVENIR AVEC UNE REPRISE DES ACTIVITÉS DÈS CET ÉTÉ ET ATTENDENT UN SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT.



02



03

UNE SAISON D'HIVER INTERROMPUE BRUTALEMENT

La saison d'hiver 19-20 avait bien débutée et offrait des belles perspectives pour le printemps. A l'issue des vacances d'hiver, les performances des hébergements étaient équivalentes à celles de l'an passé, avec un taux d'occupation de 78%. Malgré un niveau d'enneigement très hétérogène selon les massifs, la fréquentation était jugée satisfaisante. Malheureusement, les exigences sanitaires ont eu raison de la fin de la saison avec une fermeture des stations le dimanche 15 mars.

UN TRES FORT IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE

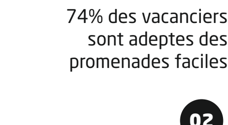
L'arrêt de l'activité a eu de fortes répercussions économiques pour les stations. Selon l'Observatoire ANMSM-Atout France, pour l'ensemble de la saison, le volume de nuitées a ainsi accusé un recul significatif de -21%. 58% des stations ont observé des pertes supérieures à -15% de leur chiffre d'affaires.

> 9% des stations ont déploré des pertes supérieures à -30%

L'ANMSM MOBILISEE POUR DEFENDRE LES STATIONS

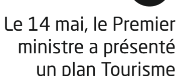
Dès le 19 mars, dans un contexte d'urgence sanitaire où il était important d'évoquer déjà la crise économique qui allait suivre, l'ANMSM, avec ses partenaires : DSF et le SNMSF, a saisi le Premier ministre. L'association a pris l'initiative de cette action pour alerter le plus rapidement possible les pouvoirs publics sur les conséquences sociales et économiques de l'arrêt de l'activité dans les stations afin que des mesures dédiées puissent être envisagées. Charles Ange GINESY indiquait alors que « la perte globale de chiffre d'affaires pour la saison d'hiver était estimée à environ 1,8 milliards d'euros ».

L'ANMSM a, par ailleurs, multiplié les auditions et les interventions pour faire entendre la voix des Maires et inciter le Gouvernement à agir en faveur des entreprises du secteur et des collectivités. Plusieurs avancées, telles que la prolongation de l'activité partielle, l'exonération de cotisations, la préservation de la taxe de séjour avec une possible restitution partielle en cas de taxe forfaitaire ou encore le soutien à une campagne nationale de promotion, ont ainsi été obtenues dans le cadre du plan pour le tourisme et lors des lois de finances rectificatives.



01 74% des vacanciers sont adeptes des promenades faciles

02 Le 15 mars, les stations ont organisé leur fermeture



03 Le 14 mai, le Premier ministre a présenté un plan Tourisme

L'enjeu des finances locales

SOUS L'IMPULSION DE SON BUREAU ET DE SON CONSEIL D'ADMINISTRATION, L'ANMSM S'EST FIXÉE COMME OBJECTIF PRIORITAIRE LA SAUVEGARDE DES FINANCES LOCALES DES COMMUNES SUPPORTS DE STATION, GRAVEMENT AFFECTÉES PAR LA CRISE.

ENQUÊTE SUR LES BUDGETS COMMUNAUX

Afin de mieux recenser les conséquences de la crise sanitaire sur les budgets communaux, l'ANMSM a réalisé une enquête auprès de ses adhérents. Les résultats ont confirmé que les communes supports de station de montagne devaient faire face à la fois à de fortes baisses de leurs recettes fiscales du fait d'une diminution de leur activité ainsi qu'à des charges supplémentaires élevées pour préparer le retour des vacanciers dans le respect des consignes sanitaires. Face à cet effet ciseau et sans l'appui de l'Etat, certaines collectivités pourraient ainsi se retrouver très vite en difficulté. Dans ce contexte, le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) qui impacte directement les capacités d'investissement des territoires est au cœur des préoccupations des élus.

UNE NECESSAIRE ADAPTATION DU FPIC

Si les stations de montagne françaises ont régulièrement occupé le 1er rang mondial dans leur domaine et acquis un réel savoir-faire, un décrochage est intervenu ces dernières années, en raison du manque de moyens dont disposent les collectivités pour poursuivre l'investissement. Les critères de calcul des contributions au FPIC, qui pénalisent très lourdement les communes ayant de fortes charges touristiques, sont ainsi dénoncés depuis plusieurs années par l'ANMSM et doivent être adaptés de toute urgence pour pallier la crise actuelle qui impacte plus fortement les territoires touristiques.

LES PROPOSITIONS DE L'ANMSM

Au niveau national, entre 2012 et 2017, le FPIC a augmenté de 150 millions à 1 milliard d'euros alors que sur la même période la dotation forfaitaire des communes a été divisée quasiment par 2, diminuant de 13,5 à 7,4 milliards. Depuis 2018, les enveloppes ont été maintenues aux mêmes niveaux, détériorant l'équilibre budgétaire des communes supports de station. Dans cette situation, l'impact de la crise sanitaire sur les finances locales pourrait être insurmontable pour certains territoires.

En contact étroit avec différents parlementaires, membres du Fil Neige, l'ANMSM a proposé que les prélèvements au titre du FPIC soient exceptionnellement suspendus en 2020.

Emilie BONNIVARD, Députée de la Savoie, a d'ailleurs déposé une proposition de loi dans cet objectif et la même démarche est soutenue par le Sénateur de la Savoie, Jean-Pierre VIAL. Sans pour autant remettre en cause le principe de péréquation et de solidarité, l'association souhaite à terme que le dispositif du FPIC soit réexaminé dans son ensemble pour être corrigé afin de ne plus pénaliser les communes touristiques. Le Président de l'ANMSM a également saisi le Premier ministre ainsi que Jean-René CAZENEUVE, président de la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation de l'Assemblée nationale, en charge d'une mission sur les finances locales.

SOUTIEN DU CONSEIL NATIONAL DE LA MONTAGNE

Le 30 avril, l'ANMSM a, par ailleurs, participé à la Commission Permanente du Conseil National de la Montagne (CNM) qui s'est réunie sous la présidence de Joël GIRAUD, Député des Hautes-Alpes. Intervenant notamment sur le sujet des finances locales, l'association a obtenu, avec le soutien d'Annie GENEVARD, Présidente de l'ANEM, que le CNM sollicite une mission parlementaire sur le FPIC.

La reprise touristique en ligne de mire

AVEC LA LEVÉE DES RESTRICTIONS DE DÉPLACEMENT ET LA RÉOUVERTURE DES CAFÉS, BARS ET RESTAURANTS, HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES... LE COUP D'ENVOI DE LA SAISON D'ÉTÉ EN MONTAGNE EST LANCÉ ET LES STATIONS SONT PRÊTES !

Afin de préparer la reprise des activités et de répondre de façon coordonnée à l'exigence de respect des gestes barrières et autres consignes sanitaires, l'ANMSM a souhaité faciliter la diffusion de bonnes pratiques auprès des maires pour accueillir les vacanciers en montagne, dès cet été, dans les meilleures conditions possibles. En contact avec plusieurs organismes regroupant les professionnels de la montagne, l'association a ainsi collecté les recommandations de chacun dans leur domaine respectif pour proposer aux élus un point central d'information d'aide à la mise en œuvre des mesures sanitaires à l'échelle de la station.

QUELLES PERSPECTIVES POUR L'ETE 2020 EN MONTAGNE ?

Particulièrement attendue par les vacanciers, comme les professionnels, cette saison estivale sera marquée par le retour des libertés après une longue période de confinement. Depuis plusieurs années, la destination montagne en été est de plus en plus plébiscitée. L'été 2020 pourrait donc bénéficier de cette bonne dynamique, renforcée par les aspirations de nature des français. La saison 2020 pourrait également être plus étendue avec une attractivité renforcée du mois de septembre grâce notamment à la reprogrammation du Tour de France et ses incontournables étapes de montagne à cette période.

L'ETE DANS LES STATIONS DE MONTAGNE

L'été est une saison importante pour les stations. Selon l'enquête ConsoMontagne Eté 2019 réalisée par l'ANMSM et G2A sur les Français qui partent en montagne l'été, ce sont notamment les moins de 40 ans, en couple ou en famille qui plébiscitent cette destination pour la qualité de l'environnement et de l'air et pour la variété des activités à pratiquer. En moyenne, les clients dépensent 1 188 euros pour leur séjour, soit un budget de 49 euros par nuit et par personne. Le taux de satisfaction affiché après des vacances à la montagne l'été est remarquablement élevé : 8,6/10. Le succès des vacances à la montagne l'été récompense les efforts de diversification des activités portés par les élus et les acteurs locaux des stations.



01

51% DES NUITÉES RÉALISÉES L'ÉTÉ

3 MILLIARDS SOIT 25% DE LA CONSOMMATION TOURISTIQUE ANNUELLE

7,3 NUITS DURÉE MOYENNE DE SÉJOUR

01 La nature est le 1er critère de choix pour 77% des vacanciers

LA RENCONTRE



Jean-Baptiste LEMOYNE

LE SECRÉTAIRE D'ETAT AUPRÈS DU MINISTRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ETRANGÈRES, RÉPOND AUX QUESTIONS DE L'ANMSM.

COMMENT FAVORISER LA REPRISE DES ACTIVITÉS TOURISTIQUES EN MONTAGNE DÈS CET ÉTÉ ?
Le tourisme de montagne en été bénéficie d'une attractivité grandissante. Et, après les semaines de confinement que nous avons vécu, je suis persuadé que les Français mais aussi les clientèles européennes de proximité voudront retrouver la nature et les grands espaces. La montagne a donc plus que jamais une carte à jouer ! Je vais tout faire, avec Atout France, pour valoriser cette offre.
Cela se traduit par une grande campagne digitale #CetEtéJeVisiteLaFrance. C'est par ce patriotisme touristique que le secteur du tourisme pourra repartir de l'avant. Et cette promotion se fait main dans la main avec les destinations de montagne.

> Je plaide pour un véritable été «bleu blanc rouge»

Pour accompagner la reprise cet été, le Président de la République a érigé le tourisme en priorité nationale. Et ce n'est pas un slogan, ce sont des mesures concrètes pour 18 milliards d'euros dont la moitié en aides directes et l'autre moitié en financements et investissements. Je pense en particulier à la poursuite des dispositifs d'activité partielle et de fonds de solidarité jusqu'à la fin de l'année 2020 au moins. Ensuite, il va falloir sauver la saison dans un temps record. C'est pourquoi avec l'Institut Français du Tourisme nous lançons la plateforme www.monemploi-tourisme.fr afin de rapprocher l'offre et la demande pour l'embauche de personnels saisonniers.

LES STATIONS DE MONTAGNE SERONT-ELLES MOBILISÉES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DES « VACANCES APPRENANTES » INITIÉ PAR LE GOUVERNEMENT ?
Oui bien sûr le dispositif des « Colos apprenantes » permettra à de nombreux jeunes de découvrir ou redécouvrir nos montagnes. On le sait, les souvenirs heureux de l'enfance sont cruciaux pour redonner envie plus tard de repartir à la montagne. Nous avons voulu « mettre le paquet » pour aider au départ de 250.000 jeunes cet été, du 4 juillet au 31 août. L'État propose ainsi aux collectivités partenaires de prendre en charge jusqu'à 80 % du coût du séjour, plafonnée à 400 € par mineur et par semaine. Au-delà, nous travaillons avec Jean-Michel Blanquer et Gabriel Attal pour faciliter l'organisation des classes découvertes. Il y a un certain nombre de freins, parfois seulement règlementaires, à lever pour redonner de l'élan à ces expériences irremplaçables.

UN RECUL DE LA FRÉQUENTATION DES VISITEURS INTERNATIONAUX ÉTANT À CRAINDRE, DES MESURES SPÉCIFIQUES SONT-ELLES ENVISAGÉES ?
Les clientèles internationales lointaines ne pourront revenir que dans quelques semaines. En effet, c'est à compter du 1er juillet que des voyageurs hors Europe pourront revenir sous la condition que leur pays ait maîtrisé l'épidémie. Mais d'ores et déjà, depuis le 15 juin, les contrôles et entraves à la circulation ont été levés par la plupart des pays européens. C'est pourquoi, depuis début juin, je multiplie les appels « Bienvenue en France ! » dans toutes les langues pour que les amoureux de la France en Europe n'hésitent pas à revenir. Ce sera un été de fidélisation plus que de conquête mais le redémarrage passe par là. Par ailleurs, pendant les quelques mois dont nous disposons avant novembre, nous pourrons anticiper la reprise du tourisme hivernal de montagne avec l'ensemble des professionnels dans le cadre du Comité de filière tourisme.

MA MONTAGNE

CE QUE J'AIME PARTICULIÈREMENT À LA MONTAGNE ?

**L'espace et le caractère brut de la nature.
Et le caractère entreprenant des montagnards ; ils ne restent pas les deux pieds dans le même sabot !**

MON PLUS BEAU SOUVENIR MONTAGNE ?

La découverte... c'était dans les années 1980, aiguillonné par mon grand-père paternel sur les pistes de Morzine.

MA PROCHAINE ENVIE DE MONTAGNE ?

Une soirée entre amis dans une borde sur le Mont Baïgura, dans ce Pays Basque si envoûtant.



ANALYSE JURIDIQUE

Les conséquences juridiques du Covid-19 pour les stations de montagne

L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE ENGENDRÉ PAR L'ÉPIDÉMIE COVID-19 A DONNÉ NAISSANCE À DE NOMBREUSES ADAPTATIONS JURIDIQUES POUR LE SECTEUR DE LA MONTAGNE, TANT AU NIVEAU DES ENTREPRISES PRIVÉES QUE DES COLLECTIVITÉS. ZOOM SUR DEUX DISPOSITIFS.

REPORTS ET BONS A VALOIR POUR LES SEJOURS TOURISTIQUES
Face à l'arrêt des activités de tourisme, le gouvernement a publié une ordonnance, en date du 25 mars 2020, relative aux conditions financières de résolutions des séjours touristiques en cas de force majeure ou de situation exceptionnelle.
Désormais, le professionnel peut proposer, à la place d'un remboursement intégral, un avoir du montant de la prestation, valable pour une durée de 18 mois. Ce délai court à partir de l'acceptation de la proposition de prestation, dans les 3 mois suivant la notification de résolution du contrat. De manière dérogatoire, une fois l'avoir proposé, le client ne peut plus solliciter le remboursement de ses paiements. La proposition d'avoir doit être faite au client sur support durable au plus tard 30 jours après la résolution du contrat ou après la date d'entrée en vigueur de l'ordonnance si la résolution du contrat y était antérieure. Le professionnel est tenu de proposer une nouvelle prestation identique ou équivalente à celle du contrat résolu. Une différence de prix ne peut être justifié que par une prestation de qualité supérieure ou inférieure (avec alors une conservation du solde de l'avoir). Au terme des 18 mois, sans nouveau contrat conclu, le professionnel doit rembourser l'intégralité ou le solde de l'avoir. Ce dispositif s'applique aux voyages à forfait et contrats de service touristique mais pas aux vols secs.

Référence : Ordonnance n° 2020-315 du 25 mars 2020

ELARGISSEMENT DE L'ACTIVITE PARTIELLE
Pour accompagner les entreprises, le dispositif de l'activité partielle a été élargi par plusieurs textes : les ordonnances du 27 mars et du 22 avril 2020, mais aussi les décrets des 25 mars et 16 avril 2020.
Ce dispositif permet aux employeurs en difficulté de faire face à une baisse d'activité ou une fermeture temporaire partielle ou totale de l'entreprise. L'accord des salariés n'est pas obligatoire si le dispositif s'applique à tous les salariés. Le montant de l'indemnité d'activité partielle est égal à 70% du taux horaire brut de référence multiplié par le nombre d'heures chômées. L'ordonnance du 27 mars 2020 étend ce dispositif aux salariés employés par les régies autonomes gérant un SPIC de remontées mécaniques ou de pistes de ski. Toutes ces dispositions sont applicables jusqu'à une date fixée par décret, ou au plus tard jusqu'au 31 décembre 2020. L'ordonnance du 22 avril 2020 permet l'individualisation de l'activité partielle sur le fondement d'un accord collectif ou après avis favorable du CSE ou conseil d'entreprise. Le Plan de Relance Tourisme prévoit le maintien du dispositif pour les entreprises du tourisme jusqu'à la fin de l'année 2020, dans les mêmes conditions.

Référence : Ordonnance n° 2020-346 du 27 mars 2020, Ordonnance n° 2020-460 du 22 avril 2020, Décret n° 2020-325 du 25 mars 2020 et Décret n° 2020-435 du 16 avril 2020

VEILLE JURISPRUDENTIELLE

CAA de Marseille, 13 décembre 2019, req. nos 19MA01171 - 19MA03690. : Un occupant du domaine public n'a pas la qualité d'un locataire.

CE, 17 avril 2020, Commune de Sceaux, N°440057 : Les mesures de police doivent être justifiées par des raisons impérieuses propres dans la lutte contre le Covid19.

TA de Versailles, ordonnance du 22 mai 2020, req. n° 2002891. : L'utilisation de caméra thermique à l'entrée dans les bâtiments communaux est autorisée.

Retrouvez toutes les analyses juridiques, fiches pratiques et une veille législative et jurisprudentielle sur la plateforme JurisMontagne de l'ANMSM.

JurisMontagne.anmsm.fr



La montagne, *tout naturellement.*

LA MONTAGNE FRANÇAISE INITIE UNE GRANDE CAMPAGNE DE COMMUNICATION SUR LES CHAÎNES DE TÉLÉVISION NATIONALES POUR SOUTENIR LA REPRISE DU TOURISME EN STATION.



MOBILISATION COLLECTIVE
Après plusieurs mois de crise sanitaire, relancer l'activité touristique dès cet été, en rassurant les vacanciers sur les conditions d'accueil et en leur donnant envie de découvrir ou redécouvrir la montagne, est un enjeu crucial pour les territoires. Dans ce contexte, les membres fondateurs de France Montagnes, dont l'ANMSM est le premier contributeur financier, ont décidé de lancer une campagne de communication grand public.

VALORISER LES ATOUTS NATURELS DE LA DESTINATION
Avec cette nouvelle campagne en partenariat avec Atout France et les massifs, France Montagnes a souhaité mettre en avant les atouts et les valeurs de la destination montagne en France, tous susceptibles de répondre aux nouvelles attentes et aux besoins des Français : les grands espaces et les coins secrets et intimistes, le grand air, les paysages à couper le souffle, l'eau vive des cascades et des torrents, l'eau douce des lacs, la reconnexion avec cette nature sauvage et préservée.
Les massifs français sont, chacun avec leurs spécificités, de grandes portes ouvertes vers la liberté et l'évasion, le resserrement des liens familiaux et amicaux, le dépassement de soi, le bonheur d'être là-haut. La montagne, lieu de vacances idéal pour le ressourcement, la décompression, la pratique d'activités sportives, est toujours accessible géographiquement et économiquement.
La campagne, diffusée en juin sur France Télévisions (durant 19 jours) et sur BFM TV (durant 15 jours) s'est appuyée sur un film évocateur de belles émotions que toute une nation est invitée à vivre dans tous les massifs français.



LA MONTAGNE SOLIDAIRE OFFRE DES SEJOURS AUX PERSONNELS DE SANTE
En première ligne dans la crise du Covid-19, les personnels de santé ont été confrontés à une situation extrêmement difficile. Chaque soir, ils auront été applaudis par tout un pays. Au-delà des remerciements, il est désormais nécessaire de les récompenser à la hauteur de leur extraordinaire engagement professionnel.

> La solidarité, valeur des montagnards

C'est pourquoi l'ANMSM, s'est associée à l'opération de solidarité, imaginée par France Montagnes pour offrir aux personnels hospitalier des séjours en montagne et bons de vacances, dont ils pourront profiter à partir de cet été. Les stations labellisées Famille Plus se sont particulièrement mobilisées.

EXTRAITS DES DERNIÈRES PARUTIONS

Challenges

TOURISME : LA MONTAGNE, DESTINATION GAGNANTE DE L'ÉTÉ DÉCONFINÉ ?
Air pur, nature et grands espaces... Après des mois de confinement, la montagne a une vraie carte à jouer pour booster sa croissance estivale, alors que les stations ont subi en moyenne 20% de perte d'exploitation cet hiver du fait du confinement qui a débuté un mois et demi avant la fin de saison.

Les Echos

LES STATIONS REPRENNENT CONFIANCE
L'ANMSM constate une reprise des réservations en montagne pour l'été 2020, avec une dynamique positive portée notamment par un allongement de la saison, sur la fin du mois d'août et sur septembre.



JUSQU'À UN TIERS DU CHIFFRE D'AFFAIRES EN MOINS
Joël Retailleau, directeur général de l'ANMSM, dresse le bilan : « le volume de nuitées accuse un recul de quasiment 21% » et « pour la majorité des stations interrogées, les pertes se situent entre -15 et -25% du chiffre d'affaires ; Globalement, c'est environ -20% pour l'ensemble du secteur ».

LOCALTIS

CHARLES-ANGE GINÉSY : « NOUS DEMANDONS L'ABANDON DES DETTES SOCIALES ET FISCALES »
« Nous avons perdu 20% de notre capacité financière, soit une baisse de 1,8 milliard d'euros de chiffres d'affaires ». Charles-Ange Ginésy, Président de l'ANMSM alerte sur la situation des stations de ski, qui ont dû fermer prématurément le 15 mars pour éviter la propagation du coronavirus. [...] Si l'ANMSM comprend la décision, et si tous les acteurs concernés se sont organisés pour fermer rapidement, elle demande un accompagnement de l'Etat.



LE TOURISME AU TEMPS DU CORONAVIRUS : SAUVER CE QUI PEUT L'ÊTRE DE L'ÉTÉ
De leur côté, les stations de montagne prévoient une campagne de communication nationale pour vanter leurs « grands espaces » car « la relance de l'activité est absolument cruciale pour nos territoires », selon l'ANMSM.

le dauphiné libéré

EN MONTAGNE DES RÉSERVATIONS PROCHES DE 2019
En ce mois de juin les réservations sont à nouveau dynamiques, selon le baromètre de l'ANMSM [...] Les stations d'altitude (1700 à 2600 m) sont en avance (+1 point) et enregistrent les taux de réservations les plus favorables. Et l'association juge l'élan dynamique.

MONTAGNE LEADERS

LE DÉVELOPPEMENT D'UN TOURISME DURABLE
Les stations de montagne mènent depuis plusieurs années de nombreuses actions afin de faire évoluer leurs modèles. Pour les accompagner, elles peuvent compter sur l'ANMSM qui, dès 2007, proposait une Charte des stations de montagne en faveur du développement durable.

RETROUVEZ L'ACTU DE L'ANMSM

 Twitter : **@anmsm**

 Newsletter : **So Montagne News**

 Internet : **www.anmsm.fr**

OFFRE NOUVEAUX ADHERENTS

Vous êtes une commune ou un groupement de communes supports de station de montagne et vous voulez rejoindre un réseau d'élus solidaires pour faire entendre votre voix et les spécificités de votre territoire.

DEVENEZ MEMBRE DE L'ANMSM !

Et bénéficiez d'une cotisation spéciale de 2 ans pour découvrir les services de l'association



5 RAISONS D'ADHÉRER



LA FORCE D'UN RÉSEAU NATIONAL SPÉCIALISÉ POUR DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DE CHAQUE STATION



DES RESSOURCES SUR-MESURE



UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ



UNE VISIBILITÉ RENFORCÉE DES DONNÉES NEIGE ET TOURISTIQUES DES STATIONS



UNE VALORISATION EXCLUSIVE DANS LE CADRE DES ACTIONS DE FRANCE MONTAGNES

WWW.ANMSM.FR